



Communiqué de presse

Date : 20 janvier 2023
Embargo : --

Test des sirènes et d'Alertswiss le 1^{er} février 2023

Le bon fonctionnement des sirènes doit être vérifié régulièrement en prévision d'une utilisation en cas d'événement. Pour cette raison, le test annuel des sirènes aura lieu dans toute la Suisse le mercredi 1^{er} février 2023. Comme les années précédentes, il permettra également de tester les canaux d'Alertswiss. L'application Alertswiss compte actuellement 1,8 million d'utilisatrices et d'utilisateurs, soit environ 20 % de la population de la Suisse.

Chaque année, les sirènes sont testées dans toute la Suisse le premier mercredi de février. Le test, qui aura lieu cette année le 1^{er} février, porte aussi bien sur l'alarme générale que sur l'alarme-eau. La population n'est pas appelée à prendre des mesures.

Compte tenu de la guerre en Ukraine, il existe cette année un risque accru que le déclenchement des sirènes suscite des craintes et de l'inquiétude chez certaines personnes. Il est donc particulièrement important que les médias et les autorités diffusent l'annonce à large échelle avant le jour du test. Ce communiqué de presse est également disponible en ukrainien.

Le test des sirènes aura lieu entre 13 h 30 et 16 h 30.

Le signal de l'alarme générale, un son oscillant continu, sera diffusé pendant une minute dès 13 h 30. Si nécessaire, le test pourra être répété jusqu'à 14 h 00.

L'alarme-eau sera testée entre 14 h00 et 16 h30 au plus tard dans les zones à risques situées en aval des barrages. Elle consiste en douze sons graves de 20 secondes chacun, séparés par des intervalles de 10 secondes.

Test d'Alertswiss

Avec l'application et le site internet Alertswiss, l'OFPP a élargi la palette des canaux d'information destinés à la communication en cas d'événement. Le 1^{er} février 2023, une notification sera envoyée aux téléphones portables des utilisatrices et utilisateurs parallèlement à l'alarme générale.

Quel comportement adopter en cas d'alarme réelle ?

Si l'alarme générale retentit en dehors d'un test annoncé, cela signifie que la population est menacée. Dans ce cas, chacun est invité à écouter la radio ou à s'informer sur les canaux d'Alertswiss, à suivre les instructions des autorités et à informer ses voisins.



L'alarme-eau signifie un danger imminent pour la population des zones à risque situées en aval des barrages, laquelle devra donc immédiatement quitter la zone menacée.

On trouvera d'autres informations et consignes de comportement sur le site internet de l'OFPP ou d'Alertswiss et aux pages 680 et 681 du télétexte de la RTS.

Alertswiss est disponible gratuitement pour les systèmes d'exploitation Android et IOS. L'application peut être téléchargée via le Google [Play Store](#) ou l'[App Store](#) d'Apple.

Pour info : Andreas Bucher
 Communication OFPP
 +41 58 468 15 98

Titre des liens : Alertswiss
 Test des sirènes
 Dossier Transmission de l'alarme à la population
Liens : <https://www.alert.swiss/fr/home.html>
 <https://www.alert.swiss/frvorsorge/sirenentest.html>
 <https://www.babs.admin.ch/fr/alarm/alarmierung.html>

Nom du fichier :
Fichier :

Contact/Renseignements :

Andreas Bucher
Communication OFPP
+41 58 468 15 98

Editeur :

OFPP – Office fédéral de la protection de la population
<https://www.bevoelkerungsschutz.admin.ch/>
Secrétariat général du DDPS
<https://www.vbs.admin.ch/>

Plus d'information :

Alertswiss

Test des sirènes

Transmission de l'alarme à la population

App Store Apple

Google Play Store

<https://www.alertswiss.ch>

<https://www.sirenentest.ch>

www.babs.admin.ch/fr/alarm/alarmierung.html

<https://apps.apple.com/ch/app/alertswiss/id957339177>

<https://play.google.com/store/apps/details?id=ch.admin.babs.alertswiss>